

« La crise des métiers de l'enseignement exige une réflexion globale et partagée »

Le Monde

15 mai 2025

Joëlle Ducos et Denis Kambouchner expriment, dans une tribune au « Monde », leurs doutes sur la réforme de la formation des enseignants et le déplacement du concours après un bac + 3. Pour les deux universitaires, la mise en place de cette nouvelle mouture manque de concertation, alors que les défis à relever sont « gigantesques ».

Par [décret](#) et sans avoir consulté grand monde, le gouvernement vient d'engager la petite révolution annoncée dès l'an passé : à partir de 2026, le recrutement des professeurs des écoles, ainsi que des professeurs certifiés du second degré, interviendra en fin de licence (bac + 3) et non plus de master (bac + 5).

Les mesures d'accompagnement sont nombreuses. Citons la rémunération des lauréats dès la première année après concours (1 400 euros puis 1 800 euros net) ; et en deuxième année, à mi-temps, un stage en responsabilité devant des élèves. Les universités devraient proposer des modules de préparation dès la rentrée 2025 et de nouvelles licences fléchées « professorat des écoles » à la rentrée 2026. Après le concours, les formations de master auront pour cadre les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), à l'exception de certains enseignements disciplinaires que les départements universitaires pourront continuer à assurer.

L'argument est qu'il y a urgence. D'une part, l'échec scolaire a pris des dimensions inédites, avec des tests préoccupants tant en compréhension de l'écrit qu'en mathématiques : d'où la nécessité de placer devant les élèves des professeurs mieux préparés à gérer leurs difficultés. D'autre part, les vocations manquent : [3 000 postes](#) sont restés non pourvus aux concours de 2024, d'où s'ensuivent, sur le terrain, casse-tête et solutions de fortune.

Renforcer l'attrait du métier par des rémunérations plus précoces, et les compétences des enseignants par des formations restructurées : tel est donc le double objectif. A-t-on bien pris, au préalable, la mesure des problèmes à affronter ? C'est évidemment la question.

Improvisation dommageable

La crise des vocations d'abord. Voilà quarante ou cinquante ans, une part notable des meilleurs élèves de terminale se destinaient à l'enseignement. Pourquoi n'est-ce plus le cas aujourd'hui ? La crise, qui n'est pas que française, touche, plus ou moins, l'ensemble des métiers de l'humain, jusqu'à la médecine générale : dans ces branches, les compétences à acquérir sont multiples, les contraintes sévères, les pressions agressives et croissantes, et la rémunération ne suit pas. En outre, pour être incité à choisir l'enseignement, rien ne vaut la rencontre d'enseignants heureux ; mais combien sont-ils à présent ? C'est dire le poids de conditions structurelles sur lesquelles les pouvoirs publics font silence.

Ensuite, la nature des formations. Pour le professorat des écoles, le recrutement à bac + 3 et le passage par une licence pluridisciplinaire sont en effet de bonnes options. Encore faut-il que la licence soit bien conçue, intensive sans excès de charge ; et, pour éviter les situations fausses, que son obtention précède le concours, autant que possible avec mention. Sur ces divers points, et en tout premier lieu sur le niveau requis dans la maîtrise de la langue française, les garanties manquent nettement. Quant au délai imposé aux universités pour la mise en place des nouveaux modules, il porte à une improvisation dommageable.

Pour le professorat du second degré, le problème est encore plus épineux. Son premier aspect touche aux disciplines d'enseignement. Pour maîtriser comme il convient les matières du collège et du lycée, les licences universitaires délivrent-elles un bagage suffisant ? Nul ne répondra par l'affirmative. Au printemps de la troisième année d'étude, on recrutera, au mieux, des étudiants prometteurs : c'est pourquoi l'institution d'un pré-recrutement, combinée avec un concours en fin de master, aurait été bien plus prudente.

Savoir à assimiler

Il est vrai qu'avec le nouveau concours la formation « disciplinaire » est loin d'être terminée : on lui accorde 60 % des 800 heures prévues pour la formation théorique, soit 300 heures en première année et 180 en deuxième année. Que pèseront cependant ces heures, dont les contenus sont à définir, au regard des douze semaines de stage (en première année) et du mi-temps en responsabilité (en deuxième année) qui absorberont les nouvelles recrues ?

Le capes sous sa forme traditionnelle, souvent préparé dans certaines disciplines avec l'agrégation du secondaire (maintenue dans des conditions à préciser), avait assurément ses défauts. Comme l'agrégation, il imposait cependant un temps de préparation intensive, tant par la charge de savoir à assimiler ou à consolider que par les exigences des exercices écrits et oraux. La nouvelle configuration n'offre rien d'équivalent.

En principe, un bon professeur en sait toujours beaucoup plus que ce qu'il a prévu d'expliquer dans le cadre d'un cours. Pour cela, il doit avoir beaucoup étudié par lui-même, ce qui n'est pas l'affaire seulement d'un ou deux ans, mais exige qu'on commence tôt et qu'on poursuive assidûment. Quand donc sera-t-il donné aux nouveaux professeurs de se consacrer à ce perfectionnement de leur culture ? La réponse risque d'être : « Quand on leur en laissera le temps. »

Garanties indispensables

Enfin, s'il existe en France un problème de cohérence dans la formation des enseignants, celui-ci tient, de très longue date, à la persistance de deux cultures distinctes, celle, exclusivement disciplinaire, des universités, et celle, expressément pédagogique, héritée des anciennes écoles normales. La création, en 1989, des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) avait visé, sans grand succès, à intégrer à cette dernière culture les professeurs du secondaire. Trente-six ans plus tard, le présent décret semble consacrer, pour la majeure partie de la formation, la prééminence des Inspé (héritiers des IUFM). Gageons que la chose n'ira pas sans son lot de tensions irrésolues, là où des assises nationales de la formation des enseignants auraient du moins permis d'inventorier les questions à régler.

Pour l'éducation scolaire, abstraction faite même des questions d'infrastructures et de financement, le moment présent est celui de défis gigantesques, depuis les effets massifs de l'hyperconnexion permanente jusqu'au progrès des séparatismes sociaux, en passant par les remises en question sans précédent de l'authenticité et de la valeur des savoirs.

Ces conditions pèsent sur les enseignants tout autant que sur les élèves. Elles pèsent d'avance sur toutes celles et tous ceux qui hésitent à s'engager dans les carrières de l'éducation, et dont on peut douter que la rémunération annoncée suffise à les attirer en masse. À toutes et à tous, la moindre des choses serait de tenir un discours clair et non lénifiant, leur offrant avant tout les garanties indispensables en matière d'accueil, de soutien et de liberté. La crise des métiers de l'enseignement exige une réflexion globale et partagée. Les dispositions et les procédés d'aujourd'hui ont à cet égard l'allure d'un déni.

[Joëlle Ducos \(Professeure de français médiéval à Sorbonne Université, présidente de l'association Qualité de la science française \(QSF\)\)](#) et [Denis Kambouchner \(Philosophe, professeur émérite à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, ancien président de l'association QSF\)](#)